



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2004/8
5 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-sixième session, Genève, 13-16 septembre 2004)
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Document établi par le Président et les membres du Groupe d'experts des questions
techno-économiques en consultation avec le secrétariat

Introduction

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis au cours des deux dernières réunions du Groupe d'experts des questions techno-économiques. La cinquième réunion a eu lieu à Angers (France) les 9 et 10 octobre 2003 et la sixième à Paris, le 18 juin 2004. Les conclusions et recommandations de ces deux réunions sont exposées plus loin, à la section III. Les comptes rendus et les interventions peuvent être consultés, à l'adresse suivante:
http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm.

2. Les deux réunions étaient organisées par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) et l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement (IFARE). Des représentants de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du Ministère français de l'écologie et du développement

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

durable étaient présents. Ont participé à une des deux réunions au moins des experts des Parties suivantes: Allemagne, Finlande, France, Italie, Lettonie, République tchèque et Royaume-Uni. Un membre du secrétariat et un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) étaient également présents.

3. Les associations professionnelles et groupes industriels ci-après étaient également représentés: Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC), Association européenne de la sidérurgie (EUROFER), Association européenne des métaux (EUROMETAUX), Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE), Société nationale d'électricité et de thermique (SNET), Association technique de l'industrie des liants hydrauliques (ATILH), British Petroleum (BP) International Ltd, Electricité de France (EDF) et Renault.

4. M. O. Rentz (IFARE) a présidé la première réunion; M. R. Bouscaren (CITEPA) a présidé la deuxième réunion.

I. CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS (9 et 10 octobre 2003, Angers)

A. État d'avancement de l'élaboration d'une base de données technico-économiques

5. Le Groupe d'experts s'est réuni les 9 et 10 octobre 2003 à Angers en vue de faire le point de la collecte des données au moyen d'ECODAT, base de données récemment créée sous son égide pour déterminer le coût des techniques antipollution et leur applicabilité dans les différentes Parties à la Convention. Les données devaient être utilisées dans le modèle RAINS géré par le CMEI.

6. Le Président a noté qu'il était nécessaire de préciser le plan de travail du Groupe d'experts pour les années à venir (2004-2005) et de définir des priorités, particulièrement au vu des données qui avaient été transmises au CMEI et des travaux réalisés dans le contexte du programme CAFE (Un air pur pour l'Europe) de la Commission européenne.

7. M. M. B. Calaminus (IFARE) a présenté un aperçu des travaux réalisés à ce jour par le Groupe d'experts, relevant en particulier la participation d'un expert de la Serbie-et-Monténégro et celle, encourageante, d'autres Parties. Il a décrit comment, au sein du Groupe d'experts, les données étaient transmises par chaque pays dans la base ECODAT, puis de celle-ci vers le CMEI, aux fins de la révision des protocoles à la Convention et du programme CAFE. Le premier transfert d'information d'ECODAT au CMEI avait eu lieu, dans un premier temps, avec des données intéressant les secteurs d'activité qui émettent des composés organiques volatils (COV). Les travaux du Groupe d'experts, ayant été jusqu'à présent en partie dictés par les paramètres du CAFE, le Groupe d'experts devrait se prononcer sur l'orientation future de son travail.

8. M. Ball (IFARE) a évoqué les nouvelles fonctions qui avaient été ajoutées à ECODAT depuis la réunion du groupe directeur d'avril 2003 et a présenté la version CD-ROM de la base de données. Celle-ci comportait désormais des paramètres faisant apparaître les coûts d'exploitation variables, à partir de l'exemple des stations-service. Il était désormais possible de

calculer des projections d'émission pour 2020 à l'aide d'une fonction d'importation et d'exportation permettant de transférer les données à d'autres utilisateurs et à d'autres organisations. Autres éléments nouveaux: le calcul des coûts par tonne de COV en moins, une nouvelle présentation des taux d'application et la possibilité d'agréger les données pour faciliter leur transfert au CMEI.

B. Synergies avec d'autres groupes: Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions

9. Groupe de travail des stratégies et de l'examen et Organe exécutif. Le secrétariat a dit qu'il avait présenté les travaux du Groupe d'experts au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-cinquième session. Le Groupe d'experts est convenu de demander au Groupe de travail des indications concernant les priorités et les procédures d'actualisation des annexes techniques aux protocoles appelés à entrer en vigueur.

10. Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac. M^{me} N. Allemand (CITEPA) a présenté les résultats de la réunion conjointe du Groupe d'experts des questions techno-économiques et du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, organisée en coopération avec le comité agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (11 et 12 juin 2003, Paris). Elle a noté, en particulier, qu'un questionnaire avait été distribué aux Parties afin de combler les lacunes statistiques et d'améliorer la qualité des informations concernant les émissions d'ammoniac et les mesures prises pour les réduire. Elle a présenté une étude entreprise par le CITEPA des coûts et des avantages des équipements destinés à réduire les émissions sur tous les types de voitures et de camions, dont les résultats pourraient être importés dans le modèle RAINS. L'étude visait à déterminer les technologies courantes correspondant aux différents secteurs et échelons de la législation européenne relative aux émissions, de comprendre les effets quantitatifs et théoriques de ces technologies et de déterminer les techniques secondaires et les attentes en matière de pénétration de ces technologies.

11. Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. M. M. Woodfield, président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a noté que l'Équipe spéciale avait recommandé de coordonner ses travaux avec le Groupe d'experts dans le but de tirer parti des informations contenues dans la base ECODAT pour estimer les niveaux d'émissions et établir des projections.

12. Centre pour les modèles d'évaluation intégrée. M. Z. Klimont (CMEI) a noté que l'utilisation de la base de données ECODAT pour réaliser des inventaires d'émissions avait donné lieu à certaines incohérences. Du point de vue du CMEI, il fallait désormais organiser des réunions bilatérales avec les pays pour vérifier les données transmises à ECODAT. Il a indiqué à quel point la base de données était utile au CMEI et a rendu compte de la collaboration de ce dernier avec le Groupe d'experts, rappelant qu'un des objectifs de celui-ci était de permettre aux modélisateurs de bien comprendre les techniques antipollution réelles. Le CMEI avait utilisé la documentation de fond consacrée à divers secteurs pour vérifier les données sur les coûts en les confrontant aux données issues des modèles d'évaluation intégrée. Il avait pris l'industrie chimique et les stations-service comme échantillon et constaté que les données d'ECODAT étaient de grande qualité, qu'elles permettaient de comprendre ces secteurs et quelles étaient

utiles pour communiquer des renseignements de base sur les techniques de réduction des émissions. Cela se révélerait d'une grande utilité lors des prochaines réunions bilatérales avec les pays, en offrant un langage commun en ce qui concerne les paramètres techno-économiques.

13. Programme «Un air pur pour l'Europe» de la Commission européenne. M. Klimont a rendu compte de l'avancement des travaux dans le cadre du programme CAFE. Il a noté que la Commission européenne devait présenter sa stratégie thématique au plus tard le 22 juillet 2005. Une synthèse des résultats serait par conséquent disponible d'ici la fin de l'année 2004. L'objectif était de faire en sorte que les scénarios de référence soient prêts pour mars 2004. Plusieurs pays se réuniraient pour confirmer les références utilisées par les groupes de modélisation. Le CMEI et la Commission européenne s'étaient réunis pour améliorer la communication avec les pays en ce qui concerne les données et les hypothèses utilisées pour les fournir, notamment pour ECODAT. M. Klimont a indiqué qu'une nouvelle application Internet du modèle RAINS serait bientôt disponible.

C. Expérience des experts nationaux

14. M. J. Vincent (CITEPA) a parlé de l'expérience acquise par les experts des pays en ce qui concerne la collecte des données technico-économiques pour les secteurs qui émettent des COV et les sources non automobiles en consultation avec le CMEI et les représentants de l'industrie. Des exposés techniques ont été présentés concernant les secteurs du verre et du ciment. L'experte de la Serbie-et-Monténégro a présenté les travaux menés par son pays dans le contexte de la Directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (Directive IPPC) à partir de l'exemple de l'industrie du ciment.

15. L'expert de la Géorgie a expliqué que dans les États nouvellement indépendants, il était souvent difficile d'utiliser les documents de référence du Groupe d'experts, et il a prié celui-ci de trouver les moyens de rendre cette documentation plus proche de la situation de ces pays.

16. L'expert du Royaume-Uni a dit que son Gouvernement avait exprimé des craintes quant aux travaux du Groupe d'experts. Ses collègues se montraient en effet sceptiques quant à la possibilité de créer des installations de référence au Royaume-Uni. On s'était également inquiété de fournir des données non validées pour ECODAT.

17. L'expert de la Norvège a noté qu'en dépit de son scepticisme initial quant à la faisabilité de la base de données, son expérience avait montré qu'ECODAT était un instrument utile, malgré le nombre limité de données sectorielles soumises à la fin du mois d'octobre 2003.

18. L'expert de la France a noté que des difficultés pratiques se posaient en ce qui concerne la base de données; il n'était pas possible de comparer ses données relatives aux coûts avec celles du modèle RAINS. Le processus de collecte des données avait néanmoins constitué une expérience utile pour la France, car il avait permis d'améliorer les connaissances et d'établir de nouvelles estimations plus précises des volumes d'émission. L'expert de la France a en outre souligné qu'il importait de développer les relations entre le Groupe d'experts et le bureau IPPC de Séville (Espagne), afin de mieux utiliser les définitions des meilleures techniques disponibles (MTD) du point de vue économique.

19. L'expert de la Belgique a souligné les difficultés soulevées par la collecte d'informations provenant des trois régions du pays (Wallonie, Flandres et Bruxelles). La Belgique disposait de données issues des communications officielles des niveaux d'émission, mais elle avait besoin de données d'activité supplémentaires pour calculer des courbes du coût marginal. Il était difficile de transposer les données relatives par exemple aux revêtements des voitures, des camions et des autobus, pour les intégrer dans ECODAT. Dans le secteur des peintures décoratives, les valeurs par défaut (et donc les facteurs d'émission) fournies par les associations professionnelles étaient totalement différentes. Il était par conséquent difficile de savoir quels étaient les chiffres les plus fiables.

II. SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS (18 juin 2004, Paris)

20. Le Groupe d'experts s'est réuni le 18 juin 2004 à Paris pour évaluer l'état d'avancement d'ECODAT et préparer la révision du Protocole de Göteborg, qui devait intervenir une fois celui-ci entré en vigueur.

21. Le secrétariat et le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, M. R. Ballaman, ont informé le Groupe d'experts de l'état des ratifications du Protocole de Göteborg de 1999; au 9 juin, 11 Parties l'avaient ratifié, soit cinq de moins que le nombre requis pour son entrée en vigueur. Le secrétariat et le Président ont également appelé l'attention sur le plan de travail approuvé par l'Organe exécutif à sa vingt et unième session (ECE/EB.AIR/79/Add.2, annexe XII, point 1.7).

22. M. B. Calaminus a noté que 20 Parties avaient officiellement désigné des experts pour faire partie du Groupe d'experts. Il a noté qu'à l'heure actuelle, ce dernier s'intéressait principalement à l'élaboration de la méthode et des outils nécessaires pour collecter les données requises aux fins d'ECODAT et pour aider les Parties à fournir les données et à évaluer les incertitudes. M^{me} N. Allemand a noté que toutes les données recueillies en France aux fins de la base ECODAT avaient été transmises au CMEI, qui réalisait une étude de cas à partir de la situation française.

23. M. Z. Klimont a informé le Groupe d'experts de l'état d'avancement des consultations menées avec l'industrie pour faciliter l'obtention des données requises pour ECODAT et combler l'écart existant entre les estimations de coûts et les taux d'application fournis par le modèle RAINS d'une part et la situation réelle d'autre part. Il a noté en revanche que les industriels ne partageaient pas toujours les mêmes positions que les gouvernements. Chaque pays devrait adopter une position consensuelle concernant les coûts et les taux d'application des mesures de réduction dans les différents secteurs.

24. M. F. Delacroix (ADEME) a fait le point sur les travaux du Groupe d'experts et en particulier sur l'état d'avancement de nouveaux documents de travail et l'actualisation d'ECODAT. Il a confirmé que le CITEPA concentrait ses efforts sur les secteurs émettant des COV et sur les sources mobiles, l'agriculture et la combustion de bois, alors que l'ADEME mettait l'accent sur les oxydes de soufre et d'azote.

25. M. Ball a rendu compte des nouveautés survenues dans le contexte d'ECODAT, qu'il a qualifiée d'outil convivial destiné à faciliter la collecte de données en vue de définir des stratégies de réduction des émissions et les coûts associés. Depuis la réunion du Groupe

d'experts à Angers, les données sur les secteurs qui émettaient des COV avaient été intégrées, de même que celles relatives à l'industrie du verre et du ciment et aux grandes installations de combustion d'une capacité supérieure à 500 MW_{th}. M. Ball a également souligné que la disposition de la base de données avait été améliorée de façon à pouvoir être élargie à d'autres secteurs. Jusqu'à présent, les pays suivants avaient fourni des données: Belgique, Finlande, France, Italie, Norvège, République tchèque et Suisse. En coopération avec la Commission européenne, les travaux du Groupe d'experts seraient prochainement étendus aux technologies émergentes. Ils porteraient aussi sur les gaz à effet de serre.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

26. À l'issue des débats des deux réunions, le Groupe d'experts:

a) A reconnu que des progrès importants avaient été faits pour améliorer la structure et la flexibilité de la base de données technico-économiques ECODAT, notamment en ce qui concerne le secteur des grandes installations de combustion, et qu'un ensemble de données extrêmement utiles avaient été produites et transmises au CMEI en vue de les introduire dans le modèle RAINS. L'élaboration de la base de données avait permis la tenue, dans le contexte du CMEI, de consultations bilatérales avec les experts et les industriels, consultations également fort utiles aux fins du calcul des scénarios de référence dans le cadre du programme CAFE;

b) A noté qu'une coopération efficace entre le Groupe d'experts, le CMEI et l'industrie avait permis d'évaluer avec une certaine précision le potentiel de réduction des émissions dans plusieurs secteurs, et que cette coopération devait être maintenue et développée; le rôle actif et constructif des représentants de l'industrie lors des réunions a été particulièrement apprécié;

c) S'est félicité des exposés présentés par plusieurs pays concernant les obstacles et les progrès réalisés dans la transmission d'une information complète aux fins de la réalisation d'ECODAT, et a apprécié le fait que certains pays avaient pris l'engagement ferme de fournir des données supplémentaires, soulignant en particulier les efforts faits jusqu'à présent par les pays suivants: Belgique, Finlande, France, Italie, Norvège, République tchèque et Suisse;

d) A reconnu l'importance du rôle que l'étude de cas concernant la France (grandes installations de combustion, ciment et verre) pouvait jouer pour démontrer l'utilité de modèles d'évaluation intégrée plus détaillés que ceux actuellement utilisés; une telle désagrégation offrait une représentation plus réaliste de la situation effective des secteurs visés et des possibilités de réduction;

e) A souligné plusieurs possibilités permettant aux Parties d'utiliser ECODAT dans diverses études et pour des mesures et politiques à l'échelle sectorielle, nationale ou européenne (notamment aux fins des documents de référence (BREF) IPPC), la méthode suivie pour ECODAT étant susceptible d'être utilisée par d'autres;

f) A noté que la collaboration avec les autres groupes créés dans le contexte de la Convention, tels que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, et l'échange d'information avec d'autres entités internationales, tels que l'IPPC/BREF, devraient être intensifiés pour harmoniser les données techno-économiques nécessaires aux techniques de réduction des émissions et les informations relatives aux facteurs d'émission utilisées pour les

inventaires; une telle coopération permettrait au Groupe d'experts de comparer les émissions, ce qui constituait un paramètre important de la base de données;

g) A noté que fréquemment, les pays en transition n'avaient pas la capacité de fournir de données pour ECODAT; le Groupe d'experts examinerait comment rendre les documents de travail et la base de données plus accessibles à ces pays;

h) A noté que les experts des pays en transition reconnaissaient l'intérêt de l'utilisation d'ECODAT et qu'ils avaient exprimé le besoin d'une assistance et d'une collaboration supplémentaires pour élaborer des facteurs d'émission et des projections des émissions; il a par conséquent estimé qu'il serait utile que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions continue à développer ses activités en la matière;

i) A décidé d'encourager la participation d'experts de pays jusque-là non représentés au sein du Groupe d'experts, notamment de pays en transition;

j) A remercié la France de continuer à diriger le Groupe d'experts, tout en encourageant les autres pays à financer l'achèvement, la mise à jour et l'administration de la base de données à long terme;

k) S'est félicité des activités menées par la Commission européenne dans le domaine des nouvelles technologies et s'est réjoui de la perspective de prendre connaissance des résultats de ces travaux; et

l) A invité le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à étudier le calendrier, la démarche et les priorités à définir pour les travaux du Groupe d'experts, en particulier son rôle dans la révision des annexes techniques des protocoles.
